

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2026
N°DC-2026-61

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Autorisation relative à l'installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école publique

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi trois juillet deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stérenn BONNET

POUVOIRS : Mme Sandrine OLLIC donne pouvoir à M. Freddy JAHIER ; Mme Maud SIMONNOT à Mme Isabelle LE BLAY ; M. Sébastien BOURDAIS à M. Sébastien CHENAIS et Mme Stéphanie LE BRUN à Mme Stéphanie BURBAN.

Secrétaire de séance : M. Lionel LE GALL

Monsieur le Maire expose que l'Association des parents d'élèves de l'école publique de Colpo "Le Petit Prince" et l'Amicale laïque de l'école financeront, respectivement, l'acquisition d'une structure de jeux destinée aux enfants (composé d'un mur d'escalade et jeux de cordes) et une table de ping-pong qui seront installées dans la cour de récréation.

Monsieur le Maire précise que ces équipements seront implantés dans l'enceinte de l'école communale. Ils permettront aux enfants de s'épanouir davantage sur leur temps de récréation.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités d'installation, de gestion, d'entretien et de maintenance de ces équipements ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE et PERMET** l'achat, par l'association des parents d'élèves de l'école publique de Colpo (A.P.E.E.P), de la structure de jeux pour un montant de 12 615,60 € TTC.
- **AUTORISE et PERMET** l'achat, par l'Amicale laïque, de la table de tennis de table, pour un montant de 2 000 € TTC.
- **PRECISE** qu'une déclaration préalable de travaux devra être déposée par les porteurs de projet.
- **DECIDE** que la commune, en qualité de propriétaire et gestionnaire de l'école, réalisera l'entretien, la maintenance, les réparations et les contrôles réglementaires des structures de jeux.
- **DECIDE** d'intégrer cet équipement au patrimoine de la commune à compter de sa réception définitive et de sa mise en service.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 056-215600420-20260707-DEL2026_61-DE

- **DIT** que les services techniques communaux réaliseront les travaux afférents à l'installation de ces équipements à savoir :
 - la réalisation d'un terrassement via la création d'une fosse pour la structure.
 - le scellement associé à l'implantation de la structure de tennis de table.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

